

Pour aider le Conseil Municipal dans ses choix, un sondage a été réalisé auprès de la population, qui y a largement répondu.

Sur la population, qui s'est exprimée, 95% sont favorables au projet. Et des personnes de tous les âges souhaitent l'utiliser.

Au niveau des équipements, les personnes, qui ont répondu au sondage, souhaitent majoritairement : une main courante autour du terrain, des bancs à proximité avec des tables, du gazon synthétique et un 3^{ème} panneau de basket.

Le coût de ce projet est évalué à 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC.

Vu les résultats du sondage ;

Vu l'attente de la population ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De supprimer le terrain de tennis,
- De créer un espace sportif multi générationnel en créant un terrain multisports sur le terrain de tennis et en mettant une table de pingpong, un banc et des tables de pique-nique,
- D'autoriser le lancement de l'opération pour 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC,
- D'autoriser le Maire à lancer les marchés correspondants,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture : DETR et DSIL, de l'Agence National du Sport, de la Région et du Département.

Résultat du sondage

Le taux de réponse est satisfaisant : 40 foyers ont répondu au sondage, soit 1/3 des foyers.

Le projet est très bien accueilli par la population. La quasi-totalité des réponses sont positives.

28 foyers pensent l'utiliser, soit ¼ des foyers de la commune.

La moitié des utilisateurs auraient moins de 20 ans.

Au vu du nombre d'utilisateurs, de la fréquentation et des heures d'utilisation, un terrain est suffisant. Il convient toutefois ajouter d'autres équipements pour permettre à davantage de personnes de pratiquer du sport au même moment. Par ailleurs, l'éclairage n'est pas nécessaire.

A une très grande majorité, les habitants souhaitent que cet espace soit un lieu de convivialité propice à la pratique du sport, aux rencontres et à la détente.

La totalité des jeux proposés dans le sondage intéresse les habitants (gazon synthétique, 3^{ème} panneau de basketball). Les bancs sont plébiscités.

Les buts Brésiliens ne sont pas retenus (inconvenient pour jouer au football en utilisant la main courante et le coût de l'équipement est élevé). Ils seront toutefois matérialisés par de la peinture pour permettre aux enfants les plus jeunes de jouer dans la largeur du terrain.

Le réglage de la hauteur du panier de basketball n'est pas choisi, car le réglage au quotidien n'est pas facile à mettre en œuvre et le coût de l'équipement est élevé.

Les équipements retenus sont :

- *Un 3^{ème} panier de basketball pour permettre de jouer en dehors du terrain de football.*
- *Des filets à l'arrière du but.*
- *Un accès au niveau du but pour les personnes à mobilité réduite pour rentrer dans le terrain.*

Les remarques formulées par la population :

- *Il conviendra de s'interroger sur la suppression totale ou partielle du grillage du terrain de tennis.*
- *Ne serait-il pas opportun d'optimiser le terrain de football en le transformant en parcours de santé ?*

- Les possibilités de stationnement devront-êtré étudiées (accès au parking du centre technique).
- Cette zone doit être une zone de convivialité et multi générationnelle.

Le budget :

Solution de base : 14 600 €

Pose et montage : 6 600 €

Port et déchargement : 1 000 €

Gazon synthétique : 8 000 €

En option :

Tables de pique-nique : 800 €

Table de pingpong extérieure : 1 000 €

Soit un total de 32 000 €.

Le projet est estimé à 37 500 € pour tenir compte des imprévus et de l'incertitude liée à la consultation des entreprises.

Subventions possibles :

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : autour de 20 à 30% (6 750 € pour un taux de 18%)

ANS : Agence Nationale du Sport : 48% (18 000 €)

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 9% (3 375 €). Cette subvention n'est en général pas cumulable avec la DETR.

Région (Plan de relance) : à solliciter

CAF : Caisse d'Allocations Familiales : pas de subvention possible en Meurthe-et-Moselle

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : certainement pas car Mazerulles est en zone rurale, mais cette possibilité de financement est à étudier

Communauté de Communes : ne finance pas les équipements communaux

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) / LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) : à solliciter mais il est peu probable d'obtenir des subventions.

Le projet ne sera lancé que si la commune parvient à obtenir un taux minimum de subvention de 70% (DETR et de l'Agence Nationale du Sport). Si ce taux de subventions ne peut-êtré atteint en 2021, le projet sera décalé en 2022.

Communication auprès de la population :

- Un retour rapide en présentiel est à privilégier. En fonction des annonces gouvernementales dans le cadre de l'épidémie, une proposition sera faite au Conseil Municipal par mail : présentiel, message pour annoncer que la réunion est repoussée pour qu'elle puisse se dérouler en présentiel....
- L'utilisation de la dalle du terrain de tennis permet d'envisager ce projet, car elle réduit de 20 à 30 000 € le coût du projet.

Point n°3 : Coupe de bois proposée par l'ONF

Rapporteur : Robert JOUSSEMET

L'ONF propose une coupe de bois dans l'Unité de Gestion n°2 située à proximité de la Ferme Saint Jean pour un volume estimé de 276 m³.

Lorsqu'une coupe de bois est réalisée par l'ONF, les houppiers sont attribués aux habitants pour la réalisation de bois de chauffage.

Cependant par délibération n°35 du 30/10/2020, la commune de Mazerulles a déjà autorisé des coupes de bois pour la saison 2020 – 2021.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas autoriser la coupe de bois proposée par l'ONF dans l'Unité de Gestion n°2.

Vu la coupe de bois proposée par l'ONF ;

Vu la délibération n°35 du 30/10/2020 relative à l'organisation d'une coupe de bois pour la saison 2020 - 2021 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas autoriser la coupe de bois proposée par l'ONF dans l'Unité de Gestion n°2

Le volume de bois proposé dans cette coupe est important. Aussi, lorsque cette coupe sera de nouveau proposée par l'ONF, il conviendra de s'interroger sur l'opportunité financière de la réaliser. Toutefois, l'attention du Conseil Municipal est portée sur le fait que le bilan économique de la dernière coupe de bois n'était pas très rentable.

Aussi, il conviendra de s'interroger sur la valorisation du bois : bois de chauffage pour les habitants ou vente aux industriels.

POINT D'INFORMATION

Utilisation du compte de dépenses imprévues (chapitre 022) de la section de fonctionnement

Rapporteur : Franck DIEDLER

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits pour dépenses imprévues sont employés par le Maire pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

A la première séance, qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'emploi de ces crédits.

- En l'espèce, par décision du 11 décembre 2020, le virement de crédits suivant a été réalisé pour permettre le versement des salaires.
 - Compte 022 : Dépenses Imprévues de la section de fonctionnement
Chapitre 022 : Dépenses Imprévues de la section de fonctionnement
- 160 €
 - Compte 6411 : Personnel titulaire
Chapitre 12 : Frais de personnel
+ 160 €
- En l'espèce, par décision du 13 janvier 2021, le virement de crédits suivant a été réalisé pour permettre le versement de la participation au SIS de l'Amezule.
 - Compte 022 : Dépenses Imprévues de la section de fonctionnement
Chapitre 022 : Dépenses Imprévues de la section de fonctionnement
- 4 550.00 €
 - Compte 65548 : Autres contributions
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes
+ 4 550.00 €

POINTS DIVERS

- **Sébastien KEMPF - Limitation de vitesse dans les zones pavillonnaires suite au sondage réalisé dans le cadre de la sécurisation de la RD 70 H (rue de l'Eglise et route de Brin sur Seille)**

Résultat du sondage :

53 avis ont été exprimés.

L'avis général étant partagé pour 3 zones, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'avis des personnes qui habitent la zone.

Les limitations de vitesse seront donc :

- 30 km/h rue Sainte Marie, rue de la Jeune Vroie et rue de l'Orée du Bois
- 20 km/h (zone de rencontre où le piéton est prioritaire) Place de la Fontaine, Impasse du Brinveau, voie d'Amance et rue des Arbois.

Dans ces zones de rencontre à 20 km/h, les enfants occupent la chaussée pour jouer Place de la Fontaine ou pour aller de l'aire de jeux à la zone de loisirs du centre technique.

- **Robert JOUSSEMET – Sécurisation de la RD70H (rue de l'Eglise et route de Brin sur Seille)**

Des devis actualisés et décomposés par poste ont été présentés.

Ils permettent de confirmer que le projet (environ 16 000 €) reste dans l'enveloppe financière initiale estimée à 18 000 €.

La société EUROVIA a proposé 2 devis : l'un hors marché et l'autre dans le cadre du marché avec le Département. L'offre réalisée à partir du bordereau des prix du marché du Département est moins élevée.

- **Catherine RAMPON - PLUI**

Le PLUI a été approuvé le 21/01/2021. Il est transmis aux services de l'Etat pour validation.

Les règles d'autorisation d'urbanisme sont plus souples dans le PLUI que dans le PLU de la commune (possibilité de construction de garage en seconde ligne, plus de couleurs autorisées pour les huisseries...). Par contre, les fenêtres doivent rester plus hautes que large pour respecter l'harmonie des habitations lorraines.

Il devrait-être mis en œuvre vers la mi-mars 2021.

La séance est levée à 22h45